

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 10 février 2021	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio ok lors de mon inspection Activité libre et dehors lors de mon inspection. L'aire de jeu extérieur sera vérifié au printemps/été La halte est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19. La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB . Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 février 2021

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2021

Date